

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 décembre 2002
Français
Original : anglais

Cinquante-septième session
Point 109 e) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme : Rapport
du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits
de l'homme****Rapport de la Troisième Commission***

Rapporteur : Mme Oksana **Boiko** (Ukraine)

1. A sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, suivant en cela la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme », la question subsidiaire intitulée « Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Troisième Commission a examiné la question à ses 33e à 38e et 40e à 46e séances, du 4 au 8 et les 11 et 12 novembre 2002. À ses 34e à 38e et 40e à 46e séances, la Commission a tenu un débat général sur l'alinéa e) en même temps que sur les alinéas b) et c) du point 109. Les débats qu'elle a tenus à ce sujet sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/57/SR.33 à 38 et 40 à 46).
3. La liste des documents dont la Commission était saisie pour l'examen de la question figure dans le document A/57/556.
4. À la 33e séance, le 4 novembre, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire. La Commission a ensuite engagé un dialogue avec le Haut Commissaire, auquel ont participé les représentants des pays suivants : Pologne, Danemark, Italie, Brésil, Malaisie, Argentine, Égypte, Chine, Japon, Cuba, Soudan, Burkina Faso, Suriname, Suisse, Pakistan, République islamique d'Iran, Mexique et Indonésie (voir A/C.3/57/SR.33).
5. Aucune décision n'a été prise au sujet de l'alinéa e) du point 109.

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en six parties sous la cote A/57/556 et Add.1 à 5.

